

Le Fer Solidaire

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

24 heures de grève ne suffiront pas !

Casse du fret ferroviaire, privatisations, remise en cause du code du travail et du contrat de travail, suppressions d'emplois dans la fonction publique, droit de grève, franchises médicales et déremboursement de médicaments, chasse aux chômeurs et aux immigrés...

Ce gouvernement fait des choix de société : d'un côté il s'attaque aux salariés et aux plus faibles et de l'autre il répond aux exigences du patronat (20 milliards d'€ par an d'allègement de charges sociales) et aux attentes des plus riches (15 milliards d'€ de cadeaux fiscaux votés cet été)

Pour SUD Rail, une redistribution moins inégalitaire de la richesse produite permettrait non seulement de garantir l'avenir des régimes spéciaux mais aussi d'aligner vers le haut les régimes du privé et de la fonction publique.



Le chômage laisse sur le carreau de nombreux jeunes et moins jeunes et on veut nous faire croire qu'on pourra travailler plus longtemps alors que les entreprises ne parlent que de licenciements et de plans sociaux !

A la SNCF, nous sommes passés de 456 000 cheminots actifs en 1939 à 164 000 aujourd'hui... Et la direction veut continuer à supprimer des emplois avec en particulier un 2ème plan social prévu pour le Fret.

Sarkozy et Fillon veulent faire sauter le verrou des régimes spéciaux pour ouvrir la voie à l'étape suivante, c'est à dire l'allongement progressif à 41 ans et plus de la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite au taux plein pour TOUS les salariés.

En s'opposant à la casse de notre régime de retraite, SUD Rail revendique le retour aux 37,5 annuités pour tous et le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour les salariés du privé !

Notre régime de retraite n'est pas négociable !

Tous et toutes en grève reconductible à partir du 17 octobre 2007, 20h00.

Défendons ensemble l'avenir du Fret et de notre régime de retraite.

C'est aux grévistes de décider dans des assemblées générales des suites de leur mouvement. Les organisations syndicales ont pour rôle d'appuyer, organiser, amplifier et coordonner les luttes.

Les retraites des cheminots

Été 1953...

Nous sommes sous la 4^{ème} république... les crises se succèdent et en août, le chef du gouvernement obtient les pleins pouvoirs. Il prépare une série de décrets notamment sur la modification des régimes de retraites des cheminots...

Une grève de 24 heures est envisagée le 7 août mais le gouvernement réquisitionne les grévistes et publie ses décrets le 9 août.

L'ensemble des services publics sont en grèves illimitées à partir du 12 août et les réquisitions sont refusées...

Le gouvernement cède le 21 août et une circulaire ministérielle maintient le régime de retraite des cheminots... Aucun gouvernement n'osera s'attaquer de front au régime de retraite des cheminots jusqu'en 1995...

Cette grève a été importante pour toutes les années qui ont suivi car elle prouvait que même avec des décrets signés en plein mois d'août, il était possible de faire reculer un gouvernement.



Décembre 95....

En mai 1995, Chirac devient président de la république. Il est élu par 52,64% des voix.

Le 22 octobre 1995, Juppé est premier ministre de Chirac... Il présente son plan sur la protection sociale et le 23 novembre à 20 heures le conflit démarre.

Les déclarations ministérielles contradictoires se multiplient... Après la déclaration de Juppé, le ministre des transports, déclare à France 2 le 28 novembre: « *il n'a jamais été question de toucher au régime de retraite des cheminots* ».



...Une h

ots...



Des manifestations importantes ont lieu avec les cheminots mais aussi d'autres salariés du public ou du privé et des étudiants...

Le 4 décembre, au 12ème jour de grève, après l'occupation de plusieurs établissements, la direction décide de suspendre totalement l'ensemble du trafic. Plus aucun train ne circule...

Juppé choisit l'affrontement et ne cède rien... Sur le terrain, les grévistes disent: « on tiendra le temps qu'il faudra! »

Après 14 jours de grève et l'extension progressive du conflit à d'autres services publics, le gouvernement sort du chapeau un médiateur. Méthode de diversion qui a pour but de gagner du temps en pariant sur l'essoufflement du conflit...

Le 11 décembre, au 18ème jour de grève, le premier ministre Juppé capitulait.

C'était le maintien intégral du régime de retraite!

La grève pouvait s'arrêter là...

La grève durera en fait encore jusqu'au 15 décembre pour contraindre le gouvernement à négocier sur les autres revendications qui concernaient l'avenir de la SNCF.

Le ministre des transports et la secrétaire d'État (Anne-Marie Idrac) s'engageant notamment le 14 décembre que ni l'État ni l'entreprise ne modifieront les données de base qui caractérisent les structures, les modes de fonctionnement et les effectifs de la SNCF.

Ils garantissent de façon très claire qu'aucun élément relatif tant au statut des personnels qu'au statut de l'entreprise ne sera remis en cause. et précise qu'il en va ainsi et en particulier du maintien par la SNCF de la Caisse de Prévoyance.

Les cheminots reprennent le travail la tête haute après avoir voté la poursuite du mouvement pendant 22 jours.

En 2003 ?

En 2003 nous avons fait une succession de grèves de 24 h00 et nous avons perdu le conflit, notre temps et notre argent. Cette stratégie de soi-disant « temps forts » nous a affaibli et conduit dans le mur.

En 1995, nous avons engagé une grève reconductible et nous avons gagné...

Pour SUD Rail le choix est fait !... Et vous ?

histoire de longues luttes !

5 bonnes raisons de ~~ne pas~~ faire grève, tous ensemble, aussi longtemps qu'il faudra.

A ceux qui disent : On ne connaît pas encore le contenu du projet.

L'objectif de la réforme a été annoncé : l'alignement sur le régime de retraite de la fonction publique. Ce qui peut représenter jusqu'à 30% de pension en moins même en faisant 10 ans de plus.

A ceux qui disent : Je ne peux pas faire grève financièrement.

Il est difficile pour tout le monde de se « payer » une grève. Mais les conséquences financières de la réforme pour chacun de nous dépassent largement le coût de dizaines voire centaines de jours de grève. Ceux-ci ne seront pas payés, quoiqu'en dise le Napoléon de l'Elysée, mais par contre, les modalités de versement peuvent être négociées.

A ceux qui disent : On ne pourra pas empêcher cette réforme.

C'est ce qu'auraient pu se dire les cheminots qui se sont battus avant nous en 53 ou 95 et ils ont fini par l'emporter. Il est certain par contre qu'on ne gagnera rien en laissant faire et qu'il ne suffira pas de faire grève 24 heures.

A ceux qui disent : Si je ne bloque pas la circulation des trains ça ne sert à rien que je fasse grève.

La participation de tous est indispensable car nous sommes tous directement concernés. On ne peut pas faire la grève par procuration sur le dos des collègues en se reposant sur eux. Unis et solidaires, roulants ou sédentaires, agents d'exécution, maîtrises ou cadres nous pouvons tous ensemble donner l'ampleur nécessaire à la réussite de ce mouvement de grève.

A ceux qui disent : Il n'y a pas l'unité syndicale pour un mouvement reconductible.

Trois syndicats SUD, FO et FGAAC appellent à la grève reconductible. CGT, CFDT, CFTC et CGC ont opté pour une grève « carrée » de 24 heures. Aux cheminots d'en débattre collectivement en étant présents en nombre dans les assemblées générales pour discuter et décider ensemble de la stratégie et des modalités d'action.

LA GREVE : Mode d'emploi...

La loi sur le service minimum ne s'applique pas pour la grève qui débute le 17 octobre à 20H00.

La loi cadre sur le service minimum est prévue d'entrer en application le 1er janvier 2008 après une phase de négociation interne à la SNCF.

Vous êtes donc libres d'entrer en grève sans prévenir personne.

Comment entrer dans la grève ?

Dès le début du préavis (le 17 à 20h), vous êtes libres de vous mettre en grève.

Vous êtes en cours de service, vous pouvez cesser votre service dès 20h sans finir votre journée de travail.

Vous prenez votre service au delà du 17 octobre à 20h, il vous suffit de ne pas vous présenter à votre service. Vous pouvez rejoindre la grève en cours de route quand vous le souhaitez même si vous avez pris une ou plusieurs fois votre service après le commencement du préavis.

**Pour calculer vous-mêmes ce que serait votre retraite à la mode Sarko,
rendez-vous sur le site Internet de SUD Rail Lyon : <http://www.sudraillyon.org>**